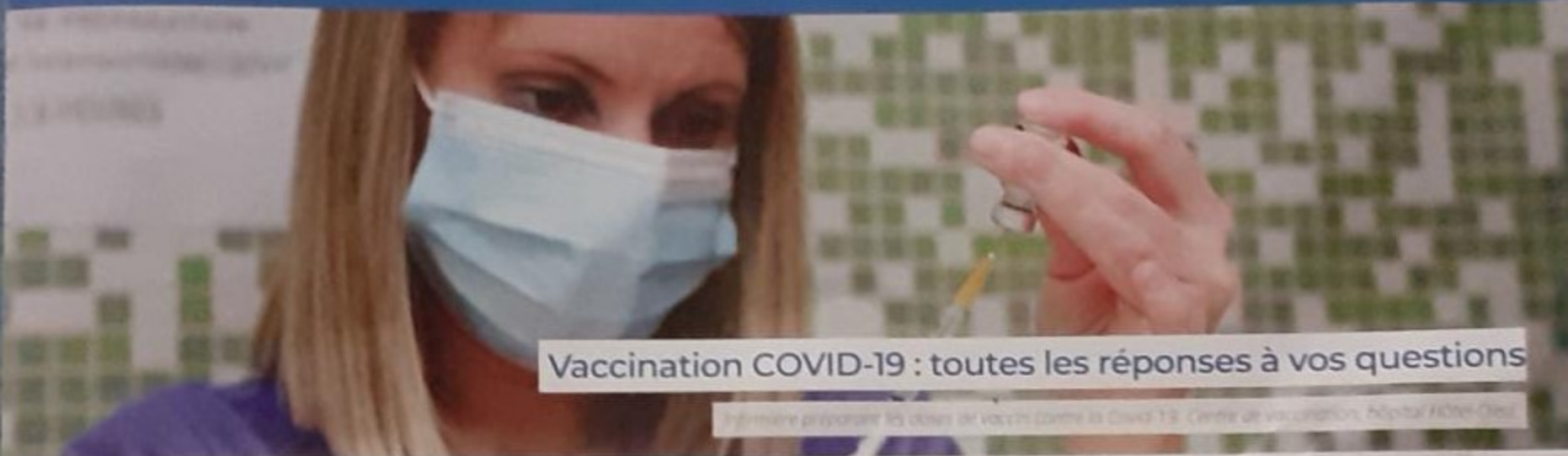


Nous

Lettre des personnels de l'AP-HP



Vaccination COVID-19 : toutes les réponses à vos questions

Infirmière préparant les doses de vaccin contre la Covid-19. Centre de vaccination, Hôpital Hôtel-Dieu

Edito

L'AP-HP se mobilise depuis la fin d'année 2020 pour assurer la vaccination contre la COVID-19.

Initiée le 27 décembre 2020, la campagne de vaccination a été étendue à partir du 1^{er} janvier 2021 aux professionnels de santé de plus de 50 ans et à ceux présentant des facteurs de risque, ainsi qu'aux patients les plus susceptibles de développer des formes graves de la COVID-19. Depuis le 18 janvier 2021, les personnes âgées de 75 ans et plus ainsi que celles souffrant d'une pathologie à haut risque peuvent également se faire vacciner.

Ces ouvertures progressives de la campagne à de nouveaux publics tiennent compte du rythme de mise à disposition des vaccins et du niveau des livraisons. Ce contexte implique une gestion fine des doses, avec des ajustements fréquents, pour toujours être au plus près de la réalité des stocks.

Malgré ces défis, la mobilisation remarquable des équipes a permis de déployer la campagne de vaccination dans des délais extrêmement rapides dans nos hôpitaux.

Au 26 janvier 2021, plus de 42 000 personnes avaient été vaccinées dans nos centres, parmi lesquelles 17 000 professionnels de l'AP-HP.

Ce début de campagne a nécessité une adaptation permanente : accélération rapide les 15 premiers jours, puis ralentissement quand le nombre de doses disponibles a été plus faible qu'annoncé, ce qui a été source de perturbations dont nous avons pleinement conscience.

Nous nous sommes efforcés de fournir une information régulière et transparente partagée dans notre communauté. Dès la fin d'année 2020, nous vous avons tenus régulièrement informés des avancées de la vaccination et avons répondu aux questions que vous vous posiez, notamment par le biais de webinaires que vous avez été très nombreux à suivre. C'est dans cette même dynamique que nous vous proposons aujourd'hui ce « Nous ».

Vaccination COVID-19 : toutes les réponses à vos questions

COMMENT SE DÉROULE UNE VACCINATION ?

1



Questionnaire et consultation pré-vaccinale

Le questionnaire permet de s'assurer qu'il n'existe pas de contre-indication à la vaccination. Il est visé par un médecin qui prescrit la vaccination et peut répondre à toute question. Le consentement est recueilli et la vaccination peut avoir lieu sans délai.

2

La vaccination

Celle-ci consiste en une injection du vaccin en intramusculaire dans le deltoïde. Elle est réalisée par un médecin ou par une infirmière sur prescription et sous supervision médicales.



3



La surveillance post-vaccinale

La personne vaccinée reste sous surveillance pendant 15 minutes pour s'assurer qu'elle ne développe pas une éventuelle réaction allergique. Un rendez-vous pour la seconde injection est organisé. Un suivi en télésurveillance via le dispositif « Suivi vaccination COVID » peut être proposé pour les professionnels de l'AP-HP.

4

Pharmacovigilance

La vaccination est tracée et une pharmacovigilance est en place. La personne vaccinée peut signaler à son médecin traitant, au centre qui l'a vaccinée ou au médecin du travail un quelconque problème suite à sa vaccination. Les professionnels de santé qui vaccinent sont dans l'obligation légale de déclarer les événements indésirables liés à la vaccination.



Ils se sont faits vacciner :
ils témoignent !

« Je pense qu'il est nécessaire de se faire vacciner. Le problème sanitaire actuel est grave et il est important de protéger les autres et de se protéger soi-même. Je me suis fait vacciner et tout va bien. »

Laurentine, aide-soignante
hôpital Saint-Louis

« Plus nous serons nombreux à être vaccinés et plus nous pourrions sortir de cette situation. En me vaccinant, j'ai voulu montrer l'exemple. »

Ingrid, infirmière,
hôpital Ambroise-Paré

« En tant qu'aide-soignant, j'ai confiance dans les vaccins qui nous protègent déjà de nombreuses maladies. Je souhaite aussi retrouver une vie normale : aller au restaurant, au cinéma, à des concerts... Et le moyen d'y arriver, c'est de se faire vacciner ! »

Serge, aide-soignant de nuit,
hôpital Paul-Brousse

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR SE FAIRE VACCINER ?

Si vous remplissez les critères pour être vacciné, prenez rendez-vous sur la plateforme :

<http://vaccination-covid19.aphp.fr/>

Ce lien est accessible uniquement depuis le réseau interne de l'AP-HP. Votre IP et mot de passe Windows vous seront demandés. Les critères d'éligibilité à la vaccination sont disponibles sur cette plateforme.

Où par téléphone en contactant le : **0 800 09 33 46**

Les services de santé au travail et les centres de vaccination de l'AP-HP assurent la vaccination des professionnels de l'AP-HP.

Ces vaccinations ont lieu sur rendez-vous afin de tenir compte des contraintes logistiques liées à l'acheminement et à la conservation des doses.

✓ Le point sur les questions fréquentes liées à la vaccination

Je ne fais pas encore partie des personnels éligibles à la vaccination. Puis-je quand même être vacciné ?

NON. L'AP-HP s'est engagée à respecter les priorités vaccinales déterminées par la campagne vaccinale nationale. Il peut exceptionnellement arriver qu'une dose en risque de péremption soit administrée à une personne ne répondant pas aux critères de priorisation. Ces exceptions doivent résulter d'une décision collégiale comme précisé dans la « Charte de la vaccination contre la COVID-19 » qui assure une mise en œuvre homogène de la campagne dans tous les hôpitaux de l'AP-HP.

Quels sont les effets secondaires des vaccins anti-COVID ?

Les effets secondaires les plus fréquents sont une douleur à l'endroit de l'injection, de la fatigue, des maux de tête, des douleurs musculaires ou articulaires, quelques frissons et un peu de fièvre. Ces troubles disparaissent rapidement.

Les réactions allergiques sévères (anaphylaxie) sont très rares.

J'ai des allergies. Puis-je être vacciné ?

CELA DÉPEND. Les allergies du type rhinite, asthme, allergie alimentaire ne sont pas des contre-indications à la vaccination. La recommandation est de contre-indiquer le vaccin uniquement aux patients ayant eu une réaction anaphylactique lors de la première injection d'un vaccin anti COVID à ARNm ou ayant une allergie connue à un des composants du vaccin. Le questionnaire adressé lors de la consultation pré-vaccinale permet de s'assurer qu'il n'y a pas de contre-indication.

Je suis enceinte. La vaccination n'est pas recommandée.

VRAI. À ce stade, la vaccination n'est pas recommandée pour les femmes enceintes. L'utilisation du vaccin doit être envisagée seulement si les bénéfices potentiels l'emportent sur les risques potentiels pour la mère et le fœtus. Des études scientifiques à ce sujet doivent être publiées prochainement.

Les vaccins Pfizer/BioNTech et Moderna sont relativement similaires.

VRAI. Ces vaccins utilisent tous deux la technique de l'ARN messenger. Leur niveau d'efficacité (efficacité de 95% pour le vaccin Pfizer/BioNTech et de 94% pour le vaccin Moderna selon les études de phase 3 publiées dans le « *New England Journal of Medicine* ») et leur tolérance sont comparables.

Les vaccins à ARN messenger (Pfizer/BioNTech, Moderna) modifient notre ADN.

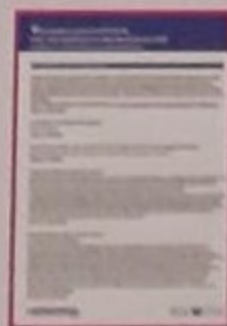
FAUX. Les vaccins à ARN font partie de la famille des vaccins à acides nucléiques, c'est-à-dire qu'ils ne contiennent qu'une partie du matériel génétique du virus : l'ARN messenger. L'ARN messenger est une copie temporaire d'un fragment d'ADN destinée à être lue par les « usines de la cellule » (les ribosomes) afin que celles-ci synthétisent la protéine virale qui sera repérée par notre organisme qui produira alors des anticorps. L'ARN messenger fait directement synthétiser la protéine virale par les ribosomes sans passer par le noyau de la cellule, là où se trouvent les 46 chromosomes contenant l'ADN humain. Il ne modifie donc en aucun cas l'ADN de la personne vaccinée.

POUR RESTER INFORMÉS SUR LA VACCINATION COVID-19, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE

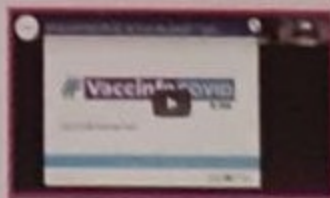
www.aphp.fr



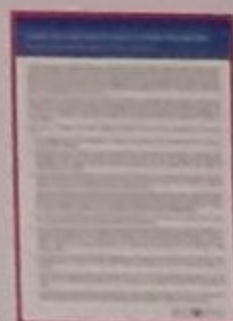
Vous y retrouvez notamment :



► la foire aux questions régulièrement actualisée



► les webinaires d'information animés par les professionnels



► la charte de la vaccination contre la COVID-19 à l'AP-HP

FOCUS : L'AGEPS ET LES PHARMACIES DE L'AP-HP, MAILLONS ESSENTIELS DANS LA GESTION DES VACCINS EN ÎLE-DE-FRANCE



L'AGEPS assure un rôle indispensable dans le circuit de mise à disposition des vaccins dans les établissements de santé et centres de vaccination de ville. Décryptage au 21 janvier 2021 avec Renaud Cateland, son directeur.

► **Qui décide du nombre de doses attribué à chaque établissement de santé ?**

Le ministère de la Santé répartit entre les régions les doses disponibles au niveau national en fonction de critères démographiques et du niveau de gravité de l'épidémie. Les agences régionales de santé (ARS) attribuent ensuite ces doses entre les établissements équipés des congélateurs capables de conserver les vaccins à -70°C. Chacun de ces sites dessert une liste d'établissements sur son territoire.

► **Quelles sont les structures approvisionnées par l'AGEPS ?**

L'AGEPS approvisionne les hôpitaux de l'AP-HP mais aussi 74 établissements hors AP-HP des Hauts de Seine (92) et de Paris (75) ainsi que les 35 centres de vaccination des villes des mêmes départements.

► **Comment l'AGEPS répartit-elle les doses entre ces différents sites ?**

Les établissements et centres de ville évaluent le nombre de doses nécessaire en fonction de leur calendrier vaccinal prévisionnel. Si les besoins estimés rentrent dans la dotation disponible, ils sont honorés. S'ils sont supérieurs aux stocks, les établissements sont informés qu'une clé de répartition est mise en œuvre en lien avec l'ARS, qui définit les priorités régionales, nécessitant un lissage des prévisions de vaccination.

► **Comment faites-vous pour ajuster en continu le nombre de doses aux besoins et éviter ainsi le « gaspillage » ?**

Le lien entre l'AGEPS et les pharmacies à usage intérieur (PUI) de l'AP-HP est permanent car nous fonctionnons en flux tendu. Les hôpitaux s'assurent que tout flacon entamé est complètement utilisé. Au sein d'un même GHU, les PUI se coordonnent si besoin pour réaffecter des flacons. Si un ajustement plus important est nécessaire, l'AGEPS contacte les différents sites. L'objectif : utiliser toutes les doses en respectant les critères de priorisation de la Haute Autorité de Santé.

Participez à ESPERES, la cohorte dédiée aux professionnels de santé !

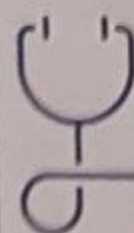
Votre avis, votre expérience comptent ! Partagez-les en rejoignant la cohorte ESPERES, qui consacre sa première étude à l'opinion des personnels de santé vis-à-vis de la vaccination contre la COVID-19.

Des chercheurs de l'AP-HP spécialisés en santé publique et en infectiologie ont initié cette cohorte afin de mieux connaître les facteurs qui interviennent dans les opinions et décisions des personnels de santé. La première étude déployée se concentre sur leurs intentions vaccinales, qui restent à ce jour mal connues alors qu'ils sont des acteurs majeurs de la lutte contre la COVID-19.

Quel que soit votre statut (titulaire, stagiaire, contractuel, étudiant...) ou votre profession, vous pouvez rejoindre cette cohorte. Vous serez régulièrement sollicités pour répondre à de courts questionnaires. Les données individuelles recueillies seront analysées de façon anonyme et ne seront transmises à aucun organisme extérieur à la recherche, ni à la direction.

Cette étude se déploiera par la suite au niveau national avec la participation progressive des établissements de santé et médico-sociaux ainsi que des soignants exerçant en ville.

En y participant, vous contribuerez à faire progresser la recherche et à mieux orienter les politiques publiques concernant les professionnels de santé.



**Vous souhaitez
participer
à ESPERES ?**

Écrivez-nous à :

ESPERES@aphp.fr

Une information ? Une réaction ? Écrivez-nous : communication-interne.aphp@aphp.fr

« Nous » lettre des personnels de l'AP-HP est désormais imprimée sur du papier recyclé.